



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de OYTIER SAINT-OBLAS se réunira,
en séance ordinaire, en Mairie salle du Conseil le **Lundi 20 Février 2023**
à 19 HEURES

ORDRE DU JOUR :

– Session ordinaire –

- 1) Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022
- 2) Activités périscolaires : convention de partenariat avec le Centre Social et Culturel d'Heyrieux
- 3) Dotation communautaire de soutien aux investissements communaux 2022 / 2025 :
Approbation des projets et demande de subvention pour dossiers complémentaires
- 4) Autorisation à donner à Monsieur le Maire, d'engager, de liquider et de mandater
des dépenses d'investissement
- 5) Centre Communal d'Action Sociale : Acompte subvention de fonctionnement 2023
- 6) Avenant n° 3 au Contrat Unique d'Insertion
- 7) Suppression de deux postes d'Adjoint technique territorial
- 8) Convention d'adhésion à l'assistance du CDG 38 sur les dossiers de retraite relevant de
la CNRACL
- 9) Informations diverses

Oytier Saint –Oblas, le 13 février 2023
Le Maire : René PORRETTA

